

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
DIMANCHE 22 MARS 2026

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 22 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le **DIMANCHE 22 MARS** à **09H00**, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 16 mars 2026.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoint, Mmes ROUX Nathalie, ALLAN Patricia, FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra, SUBTIL Vanessa, DUCROCQ Delphine, BEVE Frédérique, ROSKOSCHNY Cassandra, BLONDEL Suzette, MM. COMBE Jacques, DONDAINE Pascal, CATTEZ François, FACON Jean-Noël, HERNOUT Serge, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, NOCLAIN Yanick, MM. RYS Didier, BARBIER Florent, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : M. CATTEZ François

Fin de la séance : 11h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT QU'il convient de désigner les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

CONSIDERANT QU'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du Conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée des membres des commissions municipales ;

Liste AIRE AUTREMENT +

Sont candidats au poste de titulaire :

- Michel BOULET,
- Gérard OBOEUF,
- Jean Noël FACON,
- Jacques COMBE.

Sont candidats au poste de suppléant :

- François LERMYTTE,
- Laurent AZELART,
- Odile BAUDEQUIN,
- Florence WOZNY.

Liste AIRE NOUVELLE

Est candidate au poste de titulaire :

- Stéphanie CHRETIEN.

Est candidate au poste de suppléant :

- Véronique CROWYN.

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,8

Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
<u>Liste AIRE AUTREMENT +</u>	4	0	4
<u>Liste AIRE NOUVELLE</u>	0	1	1

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les propositions des candidats des listes AIRE AUTREMENT + et AIRE NOUVELLE,

Après avoir procédé au vote à main levée,

Et à la suite de l'attribution des sièges (quotient et restes), la liste AIRE AUTREMENT + obtient quatre (4) sièges et la liste AIRE NOUVELLE obtient un (1) siège ;

DECIDE DE :

ARTICLE UNIQUE - DESIGNER les membres titulaires et les membres suppléants de la commission d'appel d'offres comme suit :

Liste AIRE AUTREMENT +

- délégués titulaires :

- * Michel BOULET,
- * Gérard OBOEUF,
- * Jean Noël FACON,
- * Jacques COMBE.

- délégués suppléants :

- * François LERMYTTE,
- * Laurent AZELART,
- * Odile BAUDEQUIN,
- * Florence WOZNY.

Liste AIRE NOUVELLE

- délégué titulaire :

- * Stéphanie CHRETIEN.

- délégué suppléant :

- * Véronique CROWYN.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

